

---

Secrétariat compétitions LBF [secr-compétitions@lbf.be](mailto:secr-compétitions@lbf.be) - 0478 634 768

Site LBF <http://www.lbf.be>

---

Le présent avenant complète le Règlement du championnat par carrés, édition 2019 (site LBF)

Cette saison, 28 équipes participent, réparties en 4 séries de 7 équipes, 12 rencontres et un bye. Première rencontre le 1 octobre.

### 1. Les transferts

Les joueurs ayant participé au championnat la saison précédente pour un autre cercle que celui pour lequel ils jouent cette année, sont invités à remplir le formulaire sur le site LBF. Les transferts sont suspendus du 1er septembre au 31 octobre.

### 2. Formalité à remplir par

#### 2.1 les cercles

**Les droits d'inscription** sont fixés à 290 € par équipe en Super Ligue, ce montant comprend l'inscription de l'équipe à la coupe LBF 2023.

**DATE LIMITE** pour le versement par les cercles : **10 septembre**

**NOUVEAU COMPTE** : le cercle devra verser ce montant non plus à la LBF mais au trésorier de son district

HN = Brigitte Ravet      compte APBHN BE36 0014 9846 4181

LIEGE = Marie Laure Aendekerk      compte BE44 0680 8192 8045

BBBW = vous sera communiqué .

**Les pénalités** prévues par le règlement seront appliquées en cas de retard.

#### 2.2 “ que doit faire le capitaine ” (cfr pièce jointe)

Au plus tard le 15 septembre, le capitaine de chaque équipe devra fournir

- le nom des **joueurs** entrant dans la composition de son équipe .
- les **cartes de système** décrivant les **conventions** d'enchères des paires de son équipe , **modèle sur le site LBF** .

Le nombre de joueurs qui participent n'est pas limité mais la participation reste toujours soumise à art. 27

Vérifier que le droit d'inscription a bien été versé par votre cercle.

Vérifier que les joueurs de l'équipe sont en règle de transfert.

**3. Cartes de système de toutes les équipes sont** consultables sur le site LBF

#### 4. Matériel

art 19.3 En Super-Ligue **l'utilisation des écrans** est obligatoire (règlement sur le site LBF)  
Les cartes anglaises sont autorisées

#### 5. Journée protégée

La dernière journée du round-robin est considérée comme journée protégée.  
c.à.d que les rencontres ne peuvent être avancées ni reculées.  
Pour participer un joueur doit au moins avoir joué deux matches au cours de la saison  
(art27.04)

#### 6. Montants et descendants à la fin de la saison 2022 -2023

Chaque équipe qui remporte le championnat de sa série monte en division III nationale.  
Le nombre d'équipes qui descendent éventuellement vers les districts sera à déterminer en fonction du nombre de descendants de division III.

#### 7. Communication des résultats

Le capitaine de l'équipe visitée :

- communique **le résultat de la rencontre avant 21 h**
  - charger directement le résultat ainsi que le nom des joueurs des deux équipes **sur le site** (demander un mot de passe),
- envoie la **feuille de match** au plus tard le mardi qui suit la rencontre
  - **directement sur le site**, ( mot de passe)
  - **sinon par e-mail au secrétariat compétitions LBF**

S'il n'y a pas de commentaire, seule la face **recto** de la **feuille de match** sera envoyée .

Le capitaine conservera la feuille originale, jusqu'à la fin du championnat. *(Merci d'être attentif à ce que les photos des feuilles que vous transmettez soient complètes et lisibles).*

**Les pénalités** (retrait de VP) prévues dans le règlement pour le non respect de ces consignes seront strictement appliquées, Il y a eu trop de laisser-aller la saison précédente, plusieurs rappels pour obtenir les feuilles de match, même perte de feuilles.

#### 8. Divers

- Rappel : il existe une nouvelle procédure d'alerte depuis 2015 (site LBF)
- Nouveau règlement des systèmes 2019 (site LBF)
- Tableau de conversion IMP-VP : l'échelle continue WBF n'est pas d'application
- code 2017
- Règle de 18 n'est plus d'application.

**Amendes et caution**

- Amende standard = 50 €

Les amendes pour le retrait d'une équipe

*A partir du premier jour de la compétition :*

- 5 x le montant de l'inscription .

Le montant de la caution devant accompagner les appels est fixé à 50 €.

**Jean-Pierre Lafourcade**

18/07/2022

